



# ARRÊTÉ DU MAIRE

N°110-2026 du 19 mars 2026

(Publié sur le site internet le 20 mars 2026)

## OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 – 1 notamment),

**VU** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

**VU** la demande en date du 15 janvier 2026 de la SAS CHEVAL TP, domiciliée quartier Mondy, 26300 BOURG DE PEAGE, pour le renouvellement d'une canalisation d'eau potable, route de Clairefond,

**VU** l'arrêté du Maire portant autorisation de voirie et règlement de circulation en date du 15 janvier 2026 pour des travaux effectués à partir du 20 janvier 2026 pour une durée de 60 jours,

**VU** la demande de prorogation du 18 mars 2026 de l'arrêté du Maire du 15 janvier 2026 formulée par l'entreprise CHEVAL TP,

**CONSIDERANT** que les travaux exécutés par l'entreprise CHEVAL TP ne seront pas achevés dans le délai imparti,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

## ARRETE

Article 1 : L'arrêté du Maire n°11-2026 du 15 janvier 2026 est prorogé de 50 jours à compter du 20 mars 2026.

Article 2 : Toutes les autres dispositions énoncées dans l'arrêté visé ci-dessus restant inchangées.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Christian GAUTHIER**  
Maire

Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Directeur du Centre Technique Départemental.
- A Monsieur le Commandant du C.I.S.G. de Romans.
- A Monsieur le Chef de Centre des pompiers de Chatuzange le Goubet.



Commune de Bourg-de-Péage

Commune de Bourg-de-Péage

Commune d'Alixan

Commune de Besayes

Vers VALENCE  
AUTOROUTE A 7

LE GOUBET

CHATUZANGE

3

4

5

6

- route barrée  
déviation

